

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de COURNON-D'Auvergne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yanik PRIÈRE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2026

PRÉSENTS /

M. Yanik **PRIÈRE**, Maire.

Mme Élisabeth **FORESTIER-HUGON** ; M. Hugues **MALINAUD** ; Mme Catherine **COSTE** ; Mme Rénatie **LEPAYSAN** ; M. Eric **GIRARD** ; Mme Audrey **NIERGA** ; *Adjoints au Maire.*

M. Yves **RAMON** ; M. Jean-Noël **HUGON** ; Mme Catherine **MIDROIT** ; M. Bruno **BONNAVE** ; M. Jean-Paul **LAPOUGE** ; Mme Maryse **BOSTVIRONNOIS** ; M. Joël **COUZELAS** ; Mme Pascale **FAURE** ; M. Jean-Louis **CLIGNAC** ; Mme Mélanie **DOMAS** ; Mme Magali **LEROY** ; Mme Isabelle Nora **CONSOLI** ; M. Stéphane **GATIGNOL** ; M. Clément **MARIEN** ; M. Bruno **BOURNEL** ; M. François **RAGE** ; M. Philippe **MAITRIAS** ; Mme Géraldine **ALEXANDRE** ; Mme Blandine **GALLIOT** ; Mme Mina **PERRIN** ; Mme Cynthia **JEULAND** ;
Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS /

M. Fabrice **CLOUVEL** Adjoint au Maire

(à Mme Élisabeth **FORESTIER-HUGON**)

M. Frédéric **GENET** Adjoint au Maire

(à M. Jean-Paul **LAPOUGE**)

Mme Halima **LADJEMI** Adjointe au Maire

(à M. Clément **MARIEN**)

Mme Magdeleine **VIGIER** Conseillère Municipale

(à M. Eric **GIRARD**)

M. Yves **CIOLI** Conseiller Municipal

(à M. Philippe **MAITRIAS**)

ABSENT / -

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE / Monsieur Clément MARIEN

M. Bruno **BOURNEL** quitte la séance après le vote du rapport n° 66 et donne pouvoir à Mme Cynthia **JEULAND**.

VILLE DYNAMIQUE

- Rapport N° 48 -

Objet / **SPORTS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE « COURNON-D'Auvergne GYMNASTIQUE »**

Dossier étudié en commission le 16 juin 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Noël **HUGON**

Le rapporteur rappelle que l'association « Cournon d'Auvergne Gymnastique » est reconnue dans toute la France pour la qualité de sa formation, ainsi que celle des installations municipales dans lesquelles elle évolue.

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée que le club de gymnastique a été contacté dernièrement pour l'adhésion dès la rentrée prochaine, d'une jeune gymnaste du Pôle France de SAINT-ÉTIENNE, sélectionnée en équipe de France Junior. Cette gymnaste rejoindrait ainsi sa coéquipière de l'équipe de France Junior licenciée au club de COURNON-D'Auvergne, toutes deux étant potentiellement éligibles pour participer aux JO de 2028 à LOS ANGELES.

Le coût de mutation d'une athlète de haut niveau étant très élevé, le rapporteur propose que la commune verse une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000,00 € à l'association « Cournon-d'Auvergne Gymnastique », afin de participer financièrement aux frais de mutation demandés par la Fédération Française de Gymnastique.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention exceptionnelle sont inscrits au Budget Primitif 2026.

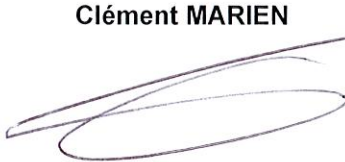
Après délibération et à la MAJORITÉ (25 voix pour, 8 contre), le Conseil Municipal :

- **approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000,00 € à l'association sportive « Cournon-d'Auvergne Gymnastique » afin de contribuer financièrement aux frais de mutation d'une gymnaste de l'équipe de France Junior.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme, à Cournon-d'Auvergne le 02 juillet 2026

Le Secrétaire de séance

Clément MARIEN



Le Maire

Yanik PRIÈRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par saisie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr